

Commune d'Hautot le Vatois
Département de la Seine Maritime
Arrondissement de Rouen
Canton d'Yvetot
Communauté de communes de la région d'Yvetot

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 février 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six février à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de HAUTOT-LE-VATOIS, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Claude BELLIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM les Conseillers Municipaux Claude **BELLIN**, Christine **SEGUIN**, Michaël **BLONDEL**, Lydie **ADE**, Bernard **GARDEMBAS**, Céline **DUFOUR**, Delphine **CARPENTIER** et Marc **ROBERT** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Karine **DUVAL** et Yves **CHAZERAULT**

Mme Christine SEGUIN a été désignée secrétaire de séance.

CONSEILLERS En exercice : 10
CONVOCAATION le 19 février 2024

Présents : 8 Votants : 8
PUBLICATION 26 février 2024

Ordre du jour :

- N°240226-01** Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 29 janvier 2024
 - **N°240226-02** PROTECTION INCENDIE : Autorisation donnée à Mr le Maire de demander les subventions pour l'installation de la réserve incendie 60 m³ cour de la mairie
- Questions et informations diverses

N°240226-01 : COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Lecture faite, le compte rendu de la séance du 29 janvier 2024, est approuvé à l'unanimité des membres alors présents ou représentés sans observation ni demande de modification

N°240226-02 PROTECTION INCENDIE : AUTORISATION DONNEE A MR LE MAIRE DE DEMANDER LES SUBVENTIONS POUR L'INSTALLATION DE LA RESERVE INCENDIE 60 M3 COUR DE LA MAIRIE

Le plan communal de défense extérieure contre l'incendie prévoit l'implantation d'une réserve incendie enterrée de 60 m³ dans la cour de la mairie. Cette dépense peut être subventionnée à hauteur de 20 à 40 % du montant HT par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de 25 à 30 % par le Conseil départemental ainsi que par un fonds de concours de la Communauté de communes Yvetot-Normandie dans la limite de la moitié de la somme restant à la charge de la commune et que l'ensemble des subventions ne dépasse pas 80 % du montant total de l'opération.

Par délibération en date du 27 novembre 2023, le Conseil municipal a décidé de renouveler son adhésion au groupement de commandes du Syndicat d'eau et d'assainissement du Caux central (SMEACC) pour l'installation des dispositifs de défense extérieure contre l'incendie pour la période 2023/2026.

A l'issue de la passation du marché, c'est l'entreprise VEOLIA EAU- COMPAGNIE GENERALE DES EAUX DU HAVRE qui a été retenue.

- Pour la réserve incendie pour un montant HT de 35 561.00 € soit 42 673.20 € TTC. A cela il convient d'ajouter le branchement au réseau qui sera assuré par le SMEACC pour un montant de 2 765.00€ HT (3 318.00 € TTC). Soit un montant total de **38 326.00 € HT**

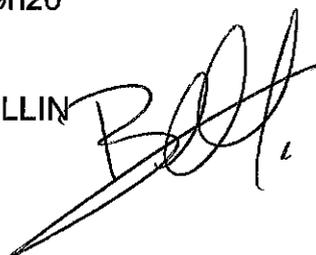
Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

- de l'installation de la réserve incendie 60 m³ dans la cour de la mairie
- et
- Autorise Mr le Maire à déposer les demandes de subvention DETR et Département et à solliciter le fonds de concours de la Communauté de communes Yvetot-Normandie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les ordres de service dès que les décisions d'octroi de subventions seront connues

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Levée à 19h20

Le Maire
Claude BELLIN



Secrétaire de séance
Christine SEGUIN

